



infirmier territorial temps non complet contrat cdi public

Par **bouche trou**, le **03/09/2019** à **15:10**

bonjour pour un temps non complet de 21 h hebdo , lettre de passage à temps complet du dirigeant et passage à temps complet pendant 4 mois infirmier cat B , puis changement dirigeant EHPAD publique , retour à 21 h par semaine et heures complémentaires sans avenant au contrat de travail .

Est ce un cas possible de modification du cdi en temps plein???

quelles conséquences pour les h complémentaires sans avenant au contrat ??

Merci pour votre aide ,

cordialement